



MOTO-CLUB: de Bas en Basset

E-MAIL: motoclubbasenbasset@gmail.com

TÉLÉPHONE: 0651594645

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Jérôme Aubert

N° D'ÉPREUVE FFM: 231

DATE: 21/09/2024

LIEU: Coutanson 43210 Bas en Bass

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Costechareyre Thibault	Licence :	154590
Président du Jury ou <u>Arbitre</u> * -----	Daniel Lhermet	Licence :	015722
Membre du Jury -----	Christophe Rivoire	Licence :	277603
Membre du Jury -----	Violaine Varenne	Licence :	356309
Commissaire technique responsable -	Gasner Mederick	Licence :	295495
Responsable du chronométrage -----	Isabey Pascal	Licence :	218949

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

	CATÉGORIE	AGE *	CYLINDRÉE	PLAQUE	NUMÉRO
GARÇONS	Poussins	7 à 10 ans	65cc boîte à vitesse mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Benjamins	9 à 10 ans	90cc maxi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Minimes	11 à 12 ans	85cc 2t / 150cc 4t maxi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cadets Cadets 85 Cadets 125	13 à 15 ans	85cc 2t / 150cc 4t maxi 125cc 2t maxi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Espoirs	13 à 16 ans	125 2t / 150cc 4t maxi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

+ les pilotes de 17 ans en 125cc 2t ou 150cc 4t sont acceptés mais ne marquent pas de points.

FILLES	Poussins	7 à 10 ans	65cc boîte à vitesse mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Benjamins / Minimes	9 à 12 ans	85cc 2t / 150cc 4t maxi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cadets / Espoirs	13 à 17 ans	125 2t / 150cc 4t maxi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Challenge électrique :

les pilotes de 6 à 10 ans peuvent s'inscrire en catégorie « Poussin » avec une moto électrique.

* **Age minimum :** les pilotes devront avoir atteint l'âge minimum à la veille de l'épreuve

* **Age maximum :** les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au 1^{er} janvier 2023

Temps de pratique et de repos :	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Espoir
Nombre de spéciale	1	1	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2
Nombre de passages en spéciale	4 maxi	4 maxi	6 maxi	8 maxi	8 maxi
Durée de la spéciale	Entre 3 et 10 minutes				
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 45 min	≤ 45 min	≤ 60 min	≤ 60 min	≤ 60 min
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	≥ 5 min	-	-
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min				

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... *Dr Roland Guinand*

Nombre de secouristes 2

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche Firminy

Temps de trajet (en min) 20

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Adresse Coutanson 43210 Bas en Bas

NOMBRE DE PARTICIPANTS 250

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ---- 3

Longueur de la boucle ----- 3,5 / 9 / 11km

Nombre de spéciale(s) ----- 1

Longueur de la spéciale ----- 5km



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 03/05/2024

Moto Club de Bas en Basset
Jérôme Aubert
20 rue du Neveu
43210 MONTROUILLON sur Loire
0957591649
mcc@clubbasenbasset.com

VISA DE LA LIGUE

DATE: 3 1 JUL. 2024

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de Hls Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TÉL 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: 08/08/2024
NUMÉRO: 24/0800



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ENDURO

ENDUROKID

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : De Bas en Basset
DATE : 20 septembre 2024
LIEU : Coutanson 43210 BAS EN BASSET



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DUREE
16h	19h30	Contrôles administratifs	toutes	3h30
16h	19h30	Contrôles techniques	toutes	3h30
19h45	20h	Réunion du Jury		

ENDURO

ENDUROKID

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : De Bas en Basset
DATE : 21 septembre 2024
LIEU : Coutanson 43210 BAS EN BASSET



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DUREE
8h	8h30	Parc Fermé	toutes	0h30
8h30	8h45	Briefing pilotes	toutes	0h30
9h00	16h30	Course	Toutes	7h30
17h00	17h30	Réunion du Jury		0h30
17h30	18h00	Remise des Prix		

